

À SAVOIR

Texte de référence

Circulaire du 6 juin 2016
(NOR : MENS1608597C)
parue au BO du 23 juin 2016.

Procédure APOGEE

Résultats - Saisie des notes
CROUS de Lyon-St Étienne
www.crous-lyon.fr

CONTACTS

DFVE – Service des études
Bertrand JACQUET
(76 72)
bertrand.jacquet@univ-lyon2.fr

De quoi s'agit-il?

La bourse est une aide financière versée aux étudiant·es sous conditions de ressources.

Elle permet de pouvoir poursuivre ses études en bénéficiant de la gratuité des frais d'inscription mais aussi d'aides financières directes.

En faire la demande ?

La demande de bourse et/ou logement se fait par internet entre janvier et avril :
www.crous-lyon.fr > bourses

L'assiduité ?

Tout·e étudiant·e boursier·e doit être présent·e aux TD et aux examens. Toute absence doit être justifiée.

En pratique

Le CROUS envoie à la DFVE-Service des études, le tableau du contrôle d'assiduité des étudiant.es boursier.es à renseigner.

La DFVE-Service des études adresse à chaque composante le fichier des étudiant·es boursier·es la concernant.

* **Contrôle du 1er semestre** : envoi du tableau en janvier

* **Contrôle du 2e semestre** : envoi du tableau en juillet (ci-dessous, exemple de tableau).

ETUDIANTS INSCRITS EN UNIVERSITES : ABSENCE(S) INJUSTIFIEE(S) AUX EXAMENS (PRECISER LE NOMBRE D'ABSENCES)	ETUDIANTS EN CESURE	ETUDIANTS EN ERASMUS	ETUDIANTS EN REORIENTATION (Préciser la date)	ETUDIANTS NON INSCRITS OU EN ABANDON ETUDES (préciser la date)	étudiants non assidus), ou à défaut LIEU DE NAISSANCE
---	---------------------	----------------------	---	--	---

La mention « ABJ » ou « ABI » et le nombre d'absences aux examens sont à reporter sur ce fichier.

Si des « ABI » sont saisies, la bourse sera suspendue et le remboursement des montants versés seront demandés à l'étudiant.e concerné.e.

Double licence : ne pas déclarer ABJ s'ils ne sont pas ABJ pour l'autre licence.
Césure/Erasmus : colonnes à renseigner dans le tableau si étudiant.e concerné.e.
Abandon : la date doit être indiquée dans le tableau.